



STUDIOS 4ASS' – CODE D'UTILISATION

06 95 25 56 75 – studios@quatreassetplus.fr

Afin de maintenir le bon fonctionnement du matériel, les conditions d'accueil et la qualité de l'encadrement, le responsable de chaque groupe doit bien prendre connaissance du code d'utilisation et du règlement intérieur et les signer.

A) L'inscription, l'adhésion, la caution

L'acceptation et la lecture du code d'utilisation et du règlement intérieur sont impératives pour pouvoir utiliser les studios de répétitions.

Chaque utilisateur des studios doit adhérer à l'association, c'est à cette condition qu'il peut utiliser les studios. L'adhésion se fait lors de son inscription.

15 € pour les plus de 18 ans

8 € pour les moins de 18 ans

L'adhésion individuelle permet à la personne inscrite de venir répéter avec plusieurs groupes sans avoir besoin d'adhérer à nouveau. De plus, elle lui donne également droit aux tarifs réduits sur les spectacles du Réseau 4 Ass' et Plus. (Il est possible d'acheter des billets pour n'importe quelle salle du réseau directement auprès de l'accompagnateur.)

Une caution obligatoire est demandée lors de l'inscription de chaque groupe. **La caution est un chèque de 150 € non encaissé.** Si des dégâts sont constatés, et s'ils ne sont dus ni à l'usure normale ni à l'utilisation régulière des studios, le groupe sera contacté pour faire un état des lieux des dégradations. Le cas échéant, la caution sera encaissée.

B) La réservation et les conditions d'accès

Suite à son inscription, un nouveau groupe bénéficie **d'une première répétition de deux heures gratuites.** Ces heures de « bienvenues » sont l'occasion pour l'accompagnateur - régisseur de présenter le mode de fonctionnement des studios et pour le groupe de se familiariser avec le lieu.

Les musiciens ne peuvent accéder aux studios qu'après réservation et règlement de la répétition. **Le règlement des répétitions se fait à la réservation, sur place par espèces ou par chèque.**

Les groupes disposants d'un forfait doivent poser leur créneaux via le formulaire de réservation en ligne. Le lien leur sera communiqué à la souscription de leur forfait.

Afin de permettre une rotation des groupes présents, chaque groupe ou école de musique ne peut poser que **4 créneaux d'avance**, sur une semaine, un mois, un an, etc...

Les annulations doivent être effectuées **au minimum 48 heures à l'avance** sinon la répétition sera facturée.

Dans le cas de présence de mineur non accompagné de majeurs, l'accompagnateur - régisseur sera sur place.

L'ensemble du bâtiment de la ferme du Moros est un **espace non fumeur (vapoteuses comprises)**, les stupéfiants y sont strictement interdits. La nourriture et les boissons sont interdites dans les studios. Les animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte du bâtiment.



C) Les heures d'ouvertures, les tarifs, les forfaits

L'accueil du public se fait du mercredi au samedi.

Mercredi : 15h -19h

Jeudi et vendredi : 17h – 20h

Samedi : 10h30 – 13h30

En dehors de ces horaires, veuillez prendre rendez-vous par téléphone.

Tarifification horaire :

- 4 € de l'heure pour un studio, par groupe. Minimum 2h.

- 2,50 € de l'heure pour une personne seule. Minimum 1h.

Les forfaits :

	20h	50h	100h	Journée	Hebdo
Groupe	70€	150€	250€	30€	300€
Solo	40€	90€	150€	15€	200€

Les forfaits sont souscrit pour un groupe et ne sont pas cessibles. Toute heure non dépensée sur une année est conservée et le groupe peut solder son compte l'année suivante à condition d'être à jour de ses cotisations.

Le forfait hebdo :

Le forfait hebdo donne accès aux studios 6 heures par semaine pendant 1 an à compter de la date de souscription. Le groupe peut fractionner ce quota comme il l'entend mais il est impossible de réserver un studio sur plus d'une soirée par semaine.

Est considérée comme étant en soirée une réservation courant après 19h.

Les semaines vont du lundi au dimanche.

Les heures non consommées sur une semaine ne sont pas reportées.

Tarifification horaire pour l'enregistrement :

- 10€ de l'heure

- 15€ de l'heure pour le mixage

Les enregistrements sont à but **pédagogiques** et font partie intégrante du dispositif **d'accompagnement**. Les Studios 4ASS' ne proposent pas de prestation d'enregistrement d'album.



D) La location / la vente de matériel

Un studio est loué avec sa batterie (sans cymbales), son ampli basse (cabinet + tête), ses deux amplis guitares (cabinet + tête), son système de diffusion (enceintes), sa console, ses deux micros, ses deux pieds et ses câbles, un pupitre et trois pieds de micros supplémentaires. Par contre, tout autre matériel fait l'objet d'une location à la répétition :

- Set de cymbales : 1€ la répétition
- Set cellules DJ : 10 € la répétition
- Piano / Guitare/ Basse : 1€ la répétition
- Set micros batterie : 10 € la répétition

Le matériel suivant peut être acheté auprès de l'accompagnateur :

- set de corde de guitare : 12€
- set de corde de basse : 20€
- paire de baguette de batterie : 12€

Des enregistreurs nomades (Zoom H6) sont disponibles au prêt. Le groupe n'est pas autorisé à les utiliser en dehors des Studios.

E) Box de stockage

5 Box de stockage sont à disposition des groupes.

Ils sont alloués à la saison : les box sont disponibles à partir de septembre et doivent être vidés fin juillet avant la fermeture annuelle.

Les groupes ayant souscrit un forfait « hebdo » sont prioritaires. Ils doivent se manifester en début de saison puis les box restant seront disponibles à la location pour les autres utilisateurs.

Le prix de location d'un box à la saison est de 20€. Le prix de cette location est non remboursable.

Plusieurs groupes peuvent partager un box s'ils le souhaitent.

Le cadenas à code est fournis par 4ASS'. Il ne doit en aucun cas être remplacé par un autre système de verrouillage.

Le code est choisit par le groupe et doit être communiqué à l'Accompagnateur Musiques Actuelles qui se réserve le droit d'accéder au box en cas de besoin.

Le matériel entreposé dans un box est sous la responsabilité de son utilisateur. En aucun cas le Réseau 4ASS' et Plus ne serait responsable d'une quelconque dégradation ou vol. Nous conseillons aux groupes partageant un box d'établir un inventaire détaillé.

Lorsqu'un groupe occupe un box et ne vient plus répéter aux Studios pendant au moins deux mois, l'Accompagnateur Musiques Actuelles se réserve le droit de réattribuer le box à un autre groupe. Le matériel contenu dans le box sera déplacé en réserve et le groupe sera contacté pour venir le récupérer.

Aucune denrée périssable ne doit être stocké dans les box.



F) Utilisation et principes

L'accompagnateur - régisseur est là pour aider le groupe dans son travail : en cas de questions remarques ou suggestions, il est possible de le solliciter. Il peut assister un groupe lors de l'installation, dans la gestion du volume sonore, des balances, ou dans la pratique.

Le groupe peut profiter de sa présence pour s'assurer le bon fonctionnement du matériel. Si un problème d'ordre technique a lieu, **le groupe se doit de prévenir l'accompagnateur - régisseur**, dans le cas où il est disponible.

Le temps d'installation et de démontage est inclus dans le créneau de répétition. Le groupe se doit de quitter le studio à l'heure pour ne pas pénaliser le groupe suivant, en rendant le studio propre, dans l'état où il l'a trouvé.

Afin d'éviter toute nuisance sonore, **les portes intérieures et extérieures doivent être impérativement fermées** lors des temps de répétition.

Dans l'intérêt du matériel, mais aussi de leur santé, les utilisateurs s'engagent à travailler dans des **puissances sonores raisonnables** et à suivre les conseils de l'accompagnateur – régisseur lorsqu'il leur sera demandé de limiter celles-ci. Des bouchons d'oreilles sont à votre disposition dans chaque studios.

G) Politique de confidentialité

Lorsque vous remplissez notre formulaire d'inscription en ligne. Nous collectons vos données de contact (prénom, nom, date de naissance, adresse postale, adresses mail, numéros de téléphone et instruments pratiqués).

Vous recevez automatiquement un mail récapitulatif de votre inscription.

L'ensemble des données recueillies sont utilisées pour la gestion des Studios. L'âge et le lieu de résidence sont utilisées pour les bilans auprès des financeurs institutionnels.

Ces données sont stockées pendant 10 ans.

L'adresse mail collectée nous sert également à vous transmettre des informations sur nos activités. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations concernant le Réseau 4ASS', vous pouvez décocher la case prévue à cet effet dans le formulaire d'inscription.

Vous pouvez à tout moment vous désinscrire d'une ou plusieurs listes de diffusion en suivant le lien en bas de chaque mail.

Les données recueillies sont utilisées exclusivement par le réseau 4ASS' et Plus, elles ne sont ni vendues, ni partagées.

Pour accéder à vos données personnelles, il vous suffit simplement de nous adresser soit par courrier postal (Studios 4ASS' – Ferme du Moros – rue des Bolincheurs – 29900 Concarneau), soit par courriel (studios@quatreassetplus.fr) une demande écrite et la copie d'une pièce d'identité du demandeur. Vous recevrez un accusé de réception de prise en compte de votre demande par courriel.



NOM DU GROUPE :

15€ par membre (8€ - de 18 ans)
150€ Chèque Caution par groupe

RÈGLEMENT INTÉRIEUR Studios de répétitions 4ASS'

- Article 1 : Les studios sont accessibles à tous les musiciens, sans distinction d'âge, de situation sociale ou d'esthétique musicale.
- Article 2 : L'accès des studios est exclusivement réservé aux musiciens adhérents à l'association 4 Ass' et Plus. L'adhésion est valable du 1^{er} septembre au 31 août.
- Article 3 : Chaque groupe est représenté par un responsable qui remplit la fiche d'inscription, signe le règlement intérieur et le code d'utilisation et en accepte les conditions.
- Article 4 : La location des studios est validée par le paiement des heures à la réservation, sur place auprès de l'accompagnateur - régisseur des studios, aux horaires d'ouverture.
- Article 5 : Un chèque de caution de 150 €, non encaissé, est demandé à l'inscription de chaque groupe ou utilisateur des studios. Celui-ci sera encaissé uniquement en cas de dégradation constatée.
- Article 6 : Le temps de location inclut le temps d'installation du groupe et le temps de rangement du studio. Il est demandé à chaque utilisateur de rendre le studio propre et en bon état.
- Article 7 : Une location annulée et non signalée 48H à l'avance auprès de l'accompagnateur - régisseur est non remboursable et considérée comme perdue.
- Article 8 : Deux personnes par groupe sont autorisées à assister à la répétition.
- Article 9 : Il est interdit de fumer (vapeuses comprises), manger et boire dans l'enceinte des studios.
- Article 10 : Toute personne en état d'ébriété se verra refuser l'accès aux salles de répétition.
- Article 11 : Le matériel personnel entreposé au sein de l'établissement, y compris dans les box n'est en aucun cas sous la responsabilité de 4 Ass' et Plus.